

Les employeurs de la fonction publique territoriale

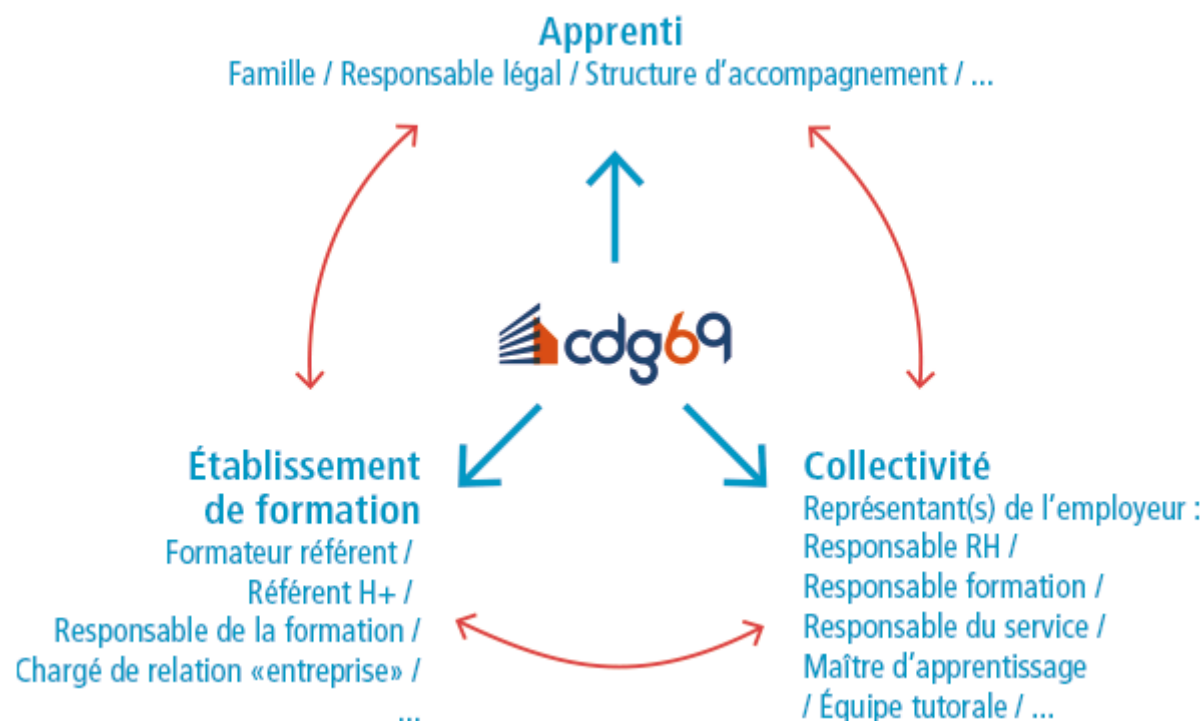
La fonction publique territoriale est constituée de l'ensemble des **employeurs territoriaux** : les régions, les départements, les communes, les communautés de communes qui organisent les services publics de proximité.

Les secteurs d'activité, les métiers

Il existe une diversité de formations préparant aux métiers de la fonction publique territoriale dans le domaine des **espaces verts**, de la **petite enfance**, des **ressources humaines**, de l'**informatique**, de l'**animation** ou encore les **métiers du bâtiment**, etc.

Exemples : agent spécialisé des écoles maternelles, mécanicien, jardinier, électricien, informaticien, assistant ressources humaines, animateur sportif, etc.


Les acteurs du contrat d'apprentissage



Contactez le service Handicap et Maintien dans l'emploi

📞 Anne-Laure DUBUY

chef de service

 handicap@cdg69.fr

 04 72 38 49 72

Réunions d'information :

[>> Consultez toutes les dates](#)

(ouverture des inscriptions le 10 du mois)

URL Source

<https://www.cdg69.fr/menu/decouvrir-metier>
